

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 07 juin 2013, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Alain CULLET, Hubert FRATICELLI, Serge CHAVOUTIER, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN (qui arrive à 19h10) Jean Luc BERTAMELLE

Excusée : Laurence LEMOINE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.
- **Décide à l'unanimité de rajouter** à l'ordre du jour la délibération de demande d'adhésion au service RGD Ris Net 73-74 en vue de la géo-localisation bientôt obligatoire des réseaux d'eau, assainissement et d'électricité pour permettre aux entreprises d'avoir une connaissance directe et immédiate par internet des réseaux communaux.
 - Approuve à l'unanimité cette convention à signer

1- Construction d'un merlon pare-pierres :

Il est rappelé qu'Alpgéo a établi un relevé de terrain le 04 avril dernier en vue de l'emplacement du merlon. L'ONF nous a transmis un dossier technique des travaux et le devis estimatif pour 108 000 € HT

- Approuve, à l'unanimité, le projet et le devis et sollicite la subvention la plus élevée auprès du Conseil Général.

2- Aménagement de la forêt communale – projet 2013-2032

Le dossier préparé par l'ONF comprend l'analyse de l'état de la forêt aujourd'hui, les objectifs définis et un programme d'actions à entreprendre, notamment les travaux, les coupes de bois et le bilan financier prévisionnel. La surface cadastrale relevant du régime forestier est de 164 ha.

- Approuve à l'unanimité la révision de l'aménagement et les programmes d'actions prévus. L'ONF pilotera ces actions.

3- Demande d'application du régime forestier

La commune est propriétaire de 164 HA de forêt. La zone relevant du régime forestier se situe sur les parcelles O et P en aval de la route forestière. Pour simplifier les limites forestières, il faudrait appliquer le régime forestier à la bande de terrain comprise entre la route forestière et la limite actuelle de la forêt d'une superficie de 1ha 60a 01ca ainsi que sur la partie sud de la parcelle N sur 1ha 29a 31ca.

- Approuve à l'unanimité, l'extension de la zone soumise au régime forestier.

4- Convention annuelle avec l'ONF pour le fauchage des talus.

La commune confie à l'ONF des travaux de fauchage et débroussaillage des talus

- Approuve à l'unanimité, la convention à passer avec l'ONF pour une durée de trois ans (de 2013 à 2015) pour 4 990€ HT indexée toutes les années, surdevis.

5 – Subventions annuelles aux associations

- Décide de verser, à l'unanimité, les subventions suivantes :

- Club du 3^{ème} Age : 150 €
- Aide à domicile : 200 €
- Restaurants du Cœur : 300 €
- Amicale du personnel du SIERSS : 150 €

- IMBIDJADJ Solidarité : 300 €
- FNACA (Anciens Combattants) : 100 €
- ALZHEIMER Savoie : 200 €
- ADASTA 150 €
- Association Vivre à Fontaine le Puits : 300 €

6- Comptes de Gestions 2012 du percepteur, budget de la commune, Eau et assainissement et Régie Electrique

- Approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2012 du Trésorier Principal pour le budget de la commune, du service de l'eau et de la Régie Electrique.

7- Convention ATESAT avec la DDT (ex DDE) :

La commune peut prétendre à l'aide technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et Habitat.

- Approuve à l'unanimité les termes de la convention à passer avec la DDT.

8 - Intercommunalité :

a) CCCT : Nouvelle gouvernance pour 2014. Les maires de la CCCT se sont mis d'accord sur une nouvelle répartition des sièges à la communauté de communes. La loi prévoyait un seul membre pour les petites communes, après discussion toutes les communes ont 2 sièges sauf Moutiers et St Martin de Belleville qui en ont 8

Communes	Nombre de sièges
Fontaine le Puits	2
Hautecour	2
Moutiers	8
Notre Dame du Pré	2
Saint Jean de Belleville	2
Saint Marcel	2
Salins les Thermes	2
Villarlurin	2
Saint Martin de Belleville	8
TOTAL	30

- Approuve à l'unanimité la nouvelle répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CCCT.

b) CCCT : P.L.H Programme Local pour l'Habitat : Le conseil communautaire a adopté le projet de PLH. Il précise le diagnostic sur l'évolution de la population, du contexte économique, du parc de logements, du marché locatif et du besoin en logements et les objectifs.

- Donne son avis favorable sur le PLH communautaire.

Le Conseil Municipal prend connaissance de comptes rendus de réunions ou d'informations de la CCCT

(inauguration de la maison de l'intercommunalité, de l'ouverture de la maison médicale, des travaux pour l'école de musique, de l'ouverture de la ligne de transport à la demande toute l'année entre La Léchère et Bozel)

10 – Règlement du service “assainissement”

- Décide à l'unanimité qu'il sera approuvé si aucune remarque de la part des membres du Conseil n'est faite avant la fin de la semaine prochaine.

Affaires diverses :

- Donne son accord pour réserver, comme l'école de Salins, un bon d'achat de 30€ à la librairie Allemoz pour la rentrée en 6^{ème} d'un enfant de la commune.

Urbanisme :

- Permis de construire autorisé : GABOURD Bruno pour extension de la maison d'habitation par aménagement d'une grange attenante
- Déclarations préalables autorisées : Néant

Courriers divers :

Les locataires de l'appartement de l'ancienne école ont donné leur congé au bail au 31 août 2013.

- Décide de proposer une prolongation du bail pour une durée de un mois aux mêmes conditions que le précédent bail

Le notaire chargé de la publication de l'acte relatif aux biens sans maître issus de la succession THIAUD Théodore demande confirmation du renoncement des 2 parcelles litigieuses et de l'estimation financière (0,30€/ m²) pour les autres.

- Accord à l'unanimité

- Prend connaissance

- des inscriptions pour le bois d'affouage 2013 : 12 personnes inscrites

- d'idées pour l'organisation de la corvée du 29 juin

- que le portail du cimetière est fabriqué et prêt pour la peinture,

- du volume assez conséquent de bois tombé cet hiver dans les chemins et de la vente d'un lot réservé en priorité aux habitants du village avec un prix de départ de 10€ le m³.

- de la nécessité de renouveler le stock de tuyaux incendie, de compteurs d'eau défectueux et les plus anciens

- Fixe la prochaine réunion le 19 juillet 2013

Séance levée à 21h00.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 14 juin 2013 à la porte de la Mairie,

Le Maire,
Marin SOLLIER